

**PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE
DIVERSITÉ CULTURELLE
D'ASTRAL MEDIA**

**SOUMIS
AU**

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CANADIENNES**

JUILLET 2002

TABLE DES MATIÈRES

- 1. RAPPEL DES ATTENTES EXPRIMÉES PAR LE CRTC**
- 2. PRÉSENTATION D'ASTRAL MEDIA**
- 3. RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE**
 - 3.1 SITUATION PRÉSENTE**
 - 3.2 PLAN D'ACTION ET MESURES DE RÉTROACTION**
 - 3.2.1 Élargissement de la politique d'équité salariale**
 - 3.2.2 Éducation et formation**
 - 3.2.3 Décentralisation des responsabilités relatives aux questions de diversité, des Ressources humaines vers les gestionnaires de chacune des unités opérationnelles.**
- 4. REFLET DE LA DIVERSITÉ DANS LES ÉMISSIONS**
 - 4.1 SITUATION PRÉSENTE**
 - 4.1.1 Télévision payante et à la carte (films)**
 - 4.1.2 Services dont la programmation est orientée jeunesse/famille**
 - 4.1.3 Autres services**
 - 4.2 PLAN D'ACTION ET MESURES DE RÉTROACTION**
 - 4.2.1 Cinéma canadien**
 - 4.2.2 Autres types de programmation**
 - 4.2.3 Recherche/rétroaction**

TABLEAUX SYNOPTIQUES DES INIATIVES/ENGAGEMENTS

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE D'ASTRAL MEDIA

1. RAPPEL DES ATTENTES EXPRIMÉES PAR LE CRTC

Lors de l'adoption d'une nouvelle politique télévisuelle du Canada, en juin 1999, le Conseil s'est dit « *convaincu que le système de télévision, dans son ensemble, peut refléter la réalité des minorités de notre société, et ce faisant, en proposer une image précise et juste.* » Il a rappelé qu'à l'audience, « *la responsabilité des principaux diffuseurs traditionnels de refléter la diversité culturelle canadienne a fait l'objet d'un consensus* » et il a indiqué qu'il s'attendait à ce que « *lors de l'obtention ou du renouvellement de leurs licences, les télédiffuseurs traditionnels s'engagent à contribuer, par des projets précis, à un système qui reflète plus fidèlement la présence des minorités culturelles et raciales et des Autochtones, dans les collectivités qu'ils desservent. Les titulaires devront s'assurer que la représentation en ondes des groupes minoritaires est fidèle, juste et non stéréotypée.* » (Avis public CRTC 1999-97, paragraphes 114 à 123)

Lors des renouvellements de licence des grands réseaux de télévision conventionnelle pan-canadiens (CTV, Global et TVA), le Conseil a exprimé, dans ses décisions 2001-385, 2001-457 et 2001-458, des attentes plus précises quant à l'élaboration et à la mise en œuvre par ces titulaires d'une stratégie claire de promotion de la diversité culturelle, accompagnée d'instruments de mesure des progrès réalisés au cours de leur nouvelle période de licence.

En août 2001, le Conseil a publié l'avis public CRTC 2001-88 qui propose la création d'un groupe de travail réunissant des représentants de l'industrie et de la collectivité, chargé d'examiner la représentation de la diversité culturelle canadienne à la télévision et de trouver des moyens de l'améliorer. Dans cet avis public, le Conseil a notamment demandé à l'*Association canadienne des radiodiffuseurs* (ACR) d'élaborer une stratégie de recherche visant à produire des données de références qualitatives et quantitatives sur la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et la façon dont elle est reflétée par les diffuseurs conventionnels et spécialisés. Il a aussi demandé au groupe de travail d'identifier des « pratiques exemplaires » en cette matière.

En parallèle, le Conseil a indiqué dans le cadre du renouvellement de licence de services de télévision payante propriété d'Astral Media, qu'il « *s'attendait à ce qu'Astral collabore au groupe de travail* » mentionné plus haut et que la titulaire « *élabore et applique un plan d'entreprise complet expliquant comment Astral compte améliorer la façon dont elle représente la diversité culturelle au Canada* », un plan qui devrait « *comprendre des engagements précis en matière de responsabilité de l'entreprise et de reflet de la diversité dans la programmation, prévoir des moyens d'obtenir une rétroaction sur l'efficacité de ces engagements et fixer des objectifs devant permettre de présenter un portrait complet, juste et cohérent de la diversité canadienne.* » (Décisions CRTC 2001-730 et 732, paragraphes 13 et 14.)

Dans des échanges subséquents avec le Conseil, Astral Media a proposé de soumettre un plan d'entreprise global visant les services de télévision payante et à la carte de langues anglaise et française administrés par sa division Astral Télé Réseaux, soit Canal Indigo, Family, The Movie Network, Moviepix, Super Écran et Viewer's Choice Canada, ainsi que les services spécialisés de langue française gérés par sa division Les Chaînes Télé-Astral, soit Canal D, Canal Vie, Historia, Séries+, Vrak.tv et Z.¹

C'est dans ce contexte général qu'Astral Media a mandaté un comité formé des vice-présidents principaux Programmation de chacune des unités opérationnelles, du vice-président adjoint Ressources humaines d'Astral Media, des vice-présidents Ressources humaines de chacune des unités opérationnelles et de la vice-présidente Affaires réglementaires et gouvernementales du Groupe de radiodiffusion Astral, afin d'élaborer le présent plan d'action.

2. PRÉSENTATION D'ASTRAL MEDIA

Astral Media adhère entièrement aux dispositions de l'article 3(1)d)iii) de la *Loi sur la radiodiffusion* selon lesquelles le système canadien de radiodiffusion devrait « *par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones.* »

Entreprise authentiquement bilingue et biculturelle, ayant des bureaux majeurs à Montréal et Toronto, Astral Media n'a d'ailleurs pas attendu que le Conseil formule des attentes plus précises pour répondre à ces objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*. Active aujourd'hui dans les secteurs de la télévision spécialisée, payante et à la carte, de la radio et de l'affichage, Astral Media a toujours eu à cœur de respecter la politique d'équité en matière d'emploi, d'inscrire au cœur même de ses activités la dualité linguistique canadienne et de refléter, à travers sa programmation comme sa structure organisationnelle, le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne.

Partenaire engagé du système canadien de la radiodiffusion, Astral Media a pris une part active dans tous les forums, comités et groupes de travail de l'industrie, y compris bien sûr le groupe de travail sur la diversité culturelle, et a traditionnellement fait preuve d'initiative et de détermination pour répondre aux préoccupations sociales exprimées par le Conseil. La programmation que diffusent ses services de programmation spécialisée, payante et à la carte, de langues française et anglaise, est variée tant en termes de genres, que d'auditoires cibles et d'origine nationale. Comme nous le verrons plus loin à travers des exemples concrets, cette programmation tente déjà de répondre aux besoins diversifiés des hommes, femmes et enfants canadiens et de présenter un reflet juste et non stéréotypé des communautés culturelles et des peuples autochtones.

¹ MusiquePlus inc., titulaire des licences de MusiquePlus et MusiMax, qui est copropriété à parts égales d'Astral Media et CHUM Television soumettra son propre plan d'action, qui tient compte de sa situation particulière en termes de nature de sa programmation, de philosophie de production et d'auditoires cibles.

Dans la mesure où tous les services de programmation télévisuelle de Astral Télé Réseaux et de Les Chaînes Télé Astral sont des services de télévision spécialisée et payante nationaux ou régionaux (Est du Canada), la question du reflet des collectivités locales par des stations locales que le Conseil a soulevée dans le cas de la télévision traditionnelle ne se pose pas. Il en est de même des questions relatives au traitement des émissions de nouvelles, puisque aucun des services de programmation d'Astral n'exploite les thématiques Nouvelles/Information/Affaires publiques. Par ailleurs, Astral ne produit pas elle-même d'émissions (sauf le matériel d'intermède) pour les services de ses divisions Astral Télé Réseaux et Les Chaînes Télé Astral. Elle a pour politique d'acquérir l'ensemble de sa programmation originale canadienne d'une gamme variée de producteurs indépendants canadiens.

Ces caractéristiques particulières des activités télévisuelles d'Astral Media ont été prises en compte dans l'élaboration du présent plan d'action.

3. RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Précisons d'emblée que la responsabilité de l'implantation du présent plan d'action au sein de l'entreprise sera partagée entre la vice-présidence Ressources humaines d'Astral Media (volet entreprise), qui sera appuyée dans cette tâche par les vice-présidences Ressources humaines de chacune des unités opérationnelles, et la vice-présidence Affaires réglementaires et gouvernementales du Groupe de radiodiffusion Astral (volet programmation), qui sera épaulée par les vice-présidences principales Programmation de chacune des unités opérationnelles.

3.1 SITUATION PRÉSENTE

Le président et chef de la direction d'Astral Media considère que l'une de ses responsabilités principales de gestion est d'assurer que l'entreprise puisse compter en tous temps sur des ressources humaines qualifiées et diversifiées. Des ressources humaines qui puissent s'épanouir au sein de l'entreprise, dans le respect de leurs différences et de leur intégrité.

Si la *compétence* demeure le critère fondamental d'embauche, de traitement salarial et de promotion, la *diversité* des effectifs en termes de milieu social et culturel d'origine, d'expérience et de perspective est perçue comme l'un des moyens d'assurer une dynamique au sein de l'entreprise qui favorise sa capacité de s'adapter aux changements et de faire face à la concurrence. Astral Media ne peut connaître le succès qu'à la condition de créer un environnement de travail qui reconnaît et récompense la compétence tout en favorisant la compréhension, le respect et la promotion de la diversité raciale et culturelle par tous les employés.

L'engagement de la haute direction d'Astral Media en faveur des objectifs de diversité constitue donc un acquis. Dans ses communications publiques liées à des offres d'emploi, Astral Media se présente comme un employeur respectueux de la politique d'équité en matière d'emploi. Toutes les candidatures sont examinées sur un pied d'égalité, sans aucune discrimination. À compétence égale, nous privilégions les membres appartenant aux quatre groupes désignés.

Les données factuelles sur la présence de représentants de 4 groupes désignés au sein du personnel de Astral Télé Réseaux (à Montréal et Toronto, incluant Family) et de Les Chaînes Télé Astral ainsi que du personnel corporatif d'Astral Media indiquent qu'au 30 avril 2002, 277 des 412 employés de ses divisions (67%) appartenaient aux quatre groupes désignés, dont 55 (20%) occupaient des positions de gestion. Les employés féminins étaient au nombre de 244 (59% des effectifs totaux). Il y avait 30 employés des minorités visibles (7%), 3 employés avec handicap et aucun autochtone.

Notons par ailleurs que plusieurs employés, cadres et membres du personnel de la direction d'Astral Media participent dans différents forums voués à la promotion de la diversité, comme Innoversity ou l'Association canadienne des femmes en communications et l'entreprise explore actuellement des possibilités de collaboration avec Le Réseau Éducation-Médias / Media Awareness Network, un organisme à but non lucratif qui se consacre à l'éducation aux médias des éducateurs, parents et jeunes, et notamment à des enjeux comme l'image des minorités ethniques et visibles et des autochtones dans les médias.

3.2 PLAN D'ACTION

3.2.1 Élargissement de la politique d'équité salariale

Astral Media a développé une politique d'équité salariale assurant une rémunération et des possibilités d'avancement équitables, pour les hommes et pour les femmes, au sein de l'entreprise. Elle conduit régulièrement des opérations de vérification de son application dans chacune des unités opérationnelles de l'entreprise.

Astral Media entend étoffer et approfondir cette politique, pour qu'elle prenne directement en compte l'ensemble des facteurs liés à la diversité. Cette politique aura pour objectif d'assurer que l'*embauche*, la *promotion* et la *rémunération* des employés d'Astral Media seront basées sur la compétence et la performance de ses employés, et qu'aucun obstacle ou désavantage n'est imposé à un employé sur la base d'autres considérations, dont le sexe, l'âge, la langue ou l'appartenance à une minorité raciale ou culturelle. Elle visera à assurer qu'aucun employé ne se verra refuser des possibilités d'avancement pour des motifs autres que ses habilités ou sa compétence et qu'aucun des employés des quatre groupes désignés ne se verra imposer des conditions de travail et de rémunération qui soient désavantageuses par rapport à celles offertes aux autres employés exerçant les mêmes fonctions.

Astral Media entend conduire, au cours de l'exercice financier 2002-2003, une analyse interne de l'équité salariale ainsi définie à l'intérieur de chacune de ses divisions et, à la lumière de ses résultats et des données d'études de référence, prendre, si nécessaire, les dispositions appropriées pour assurer une équité interne et externe de traitement pour tous ses employés.

3.2.2 Éducation et formation

Astral Media offre déjà à ses cadres et employés des programmes d'éducation et de formation qui leur permettent d'acquérir une plus grande maîtrise linguistique dans l'autre langue

officielle, d'approfondir leur formation dans des domaines liés à leurs fonctions, de développer leur expertise de gestion, de s'adapter à de nouvelles technologies ou pratiques, etc.

Astral Media entend inscrire ces différents programmes d'éducation et de formation dans une stratégie davantage concertée, dans une politique globale de développement des personnes (en cours d'élaboration) dont l'un des objectifs sera d'assurer une pleine conscience des enjeux reliés à la diversité dans le développement de l'entreprise et de sa force de travail.

De façon très concrète, des programmes d'éducation et de formation seront mis en place pour notamment accroître l'expertise du personnel de direction en matière de gestion de la diversité dans le cadre de l'embauche, de la retenue et de la promotion du personnel issu de communautés raciales et culturelles, y compris les Autochtones. Des cours de sensibilisation aux questions relatives à la diversité et au respect des différences seront également offerts aux employés.

En termes d'échéancier, nous anticipons mettre en place les cours de formation destinés aux gestionnaires à l'hiver 2003 et ceux destinés aux employés à l'automne 2003. Ces cours s'inscriront dans la politique globale de développement des personnes qui sera élaborée d'ici là.

3.2.3 Décentralisation de la responsabilité relative aux questions de diversité, des Ressources humaines vers les gestionnaires de chacune des unités opérationnelles.

Un des résultats attendus de la formation des gestionnaires aux questions de diversité est de permettre de décentraliser progressivement les responsabilités relatives à ces questions de l'équipe des Ressources humaines vers les gestionnaires des différentes unités opérationnelles.

Nous voulons ainsi rapprocher cette responsabilité des centres décisionnels au sein de chaque unité opérationnelle, de façon à ce que les questions d'équité et de diversité ne soient plus de la responsabilité principale du secteur des Ressources humaines, mais qu'elles soient intégrées aux opérations courantes et prises en compte au quotidien par les gestionnaires de chacune des unités opérationnelles. Et ce, dans la mesure où ce sont eux qui, en dernière analyse, jouent le rôle le plus déterminant dans le recrutement, la retenue, l'évaluation, la formation et la promotion de leur personnel.

Nous anticipons que cette décentralisation progressive des responsabilités inhérentes à la mise en œuvre du plan d'action de l'entreprise en matière de diversité commencera à être tangible à compter de l'automne 2003 et s'accélèrera par la suite. À compter de l'hiver 2004, Astral Media commencera à mettre en place des instruments de mesure, d'évaluation et, au besoin, de correction de ses pratiques en la matière.

4. REFLET DE LA DIVERSITÉ DANS LES ÉMISSIONS

4.1 SITUATION PRÉSENTE

Avant de décrire son plan d'action pour les années à venir, Astral tient à rappeler sommairement le chemin parcouru ainsi que les engagements qui figurent déjà dans les politiques de programmation de ses services, en ce qui a trait au reflet de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne, y compris la présence des peuples autochtones.

Compte tenu des caractéristiques particulières propres à chacun, en termes d'approvisionnement et(ou) d'auditoire cible, nous avons regroupé nos services, aux fins de cette présentation, en trois grands groupes :

- Les services de télévision payante et à la carte dont la programmation est très majoritairement composée de longs métrages de fiction (The Movie Network, Super Écran, Moviepix, Canal Indigo et Viewer's Choice Canada) ;
- Les services de télévision payante ou spécialisée dont la programmation s'adresse principalement à des auditoires jeunesse/famille (Family et Vrak.tv) ;
- Les autres services spécialisés dont la programmation s'adresse à des auditoires adultes variés en termes de champs d'intérêt, de sexes et de groupes d'âge (Canal D, Canal Vie, Historia, Séries + et Z).

Pour chacun de ces groupes de services, nous dressons ci-après un bilan de la situation actuelle en termes de reflet de la diversité dans les émissions.

4.1.1 Télévision payante et à la carte (films)

Nos services de télévision payante et à la carte qui présentent des longs métrages de fiction en primeur ne produisent pas d'émissions pour ces chaînes, sauf le matériel d'intermède, et les longs métrages de cinéma qu'elles diffusent ne sont pas produits spécifiquement pour elles, au sens où des services spécialisés acquièrent des émissions produites pour répondre à leurs besoins propres et qui leur sont exclusives.

Ces chaînes présentent cependant une image et un reflet fidèles de l'ensemble du cinéma canadien, dans toute sa diversité linguistique, raciale et culturelle, puisqu'elles ont pris l'engagement de diffuser *tous* les longs métrages canadiens disponibles, exploités en salles dans le marché linguistique qu'elles desservent et qui répondent aux *Normes et pratiques en matière de programmation de télévision payante et de télévision à la carte*.

En diffusant année après année l'ensemble de la production cinématographique canadienne, ces services s'assurent donc d'être constamment en phase avec le niveau de diversité dont témoigne le cinéma canadien.

Et cette diversité est réelle. Au cours des dernières années, nos services dont la programmation est axée sur le cinéma ont acquis les droits ou déjà présentés plusieurs films qui reflètent cette diversité dont *Bollywood Hollywood* de Deepa Mehta, sur une famille originaire des Indes Orientales qui vit maintenant à Toronto, *Clandestins* et *L'Ange du goudron* de Denis Chouinard, qui portent tous deux sur la situation des immigrants illégaux ou revendiquant le statut de réfugié, *Eating the Bones* de David Sutherland, dont toute l'équipe devant et derrière la caméra est composée de Noirs, *Such a Long Journey* basé sur le roman de Rohinton Mistry, *Love Come Down* de Clement Virgo ainsi que plusieurs films produits par des autochtones et(ou) portant sur des réalités autochtones dont *Backroads* de Shirley Cheechoo, *Don't Call Me Tonto*, de Annie Frazier Henry, nommée auteure-réalisatrice-productrice de l'année lors du « Aboriginal Visions and Voices Symposium », et, bien sûr, *Atanarjuat (L'homme rapide/TheFast Runner)* de Zacharias Kunuk, premier long métrage de fiction tourné en inuit qui s'est mérité ici le Prix Claude-Jutra et la Caméra d'or à Cannes en 2001.

Cette diversité est aussi croissante, dans la mesure où les organismes et programmes gouvernementaux de soutien au financement du cinéma canadien partagent les préoccupations du Conseil quant à un reflet juste et équilibré de la diversité de la société canadienne. Dans un document qu'il a soumis en octobre 2001 au ministère du Patrimoine canadien, Téléfilm Canada, qui administre le Fonds du long métrage du Canada, fait état de son adhésion à ces objectifs et souligne qu'en 2000-2001, douze (12) des trente-quatre (34) longs métrages de fiction qu'il a soutenu financièrement « *nous parlent de la diversité du tissu canadien, par la participation d'intervenants de souches ethniques, par la contribution d'interprètes représentant des minorités ethniques ou par le sujet de l'œuvre* ».

Notons que Super Écran et The Movie Network, Canal Indigo et Viewer's Choice Canada, participent aussi directement ou par l'entremise du Fonds Astral Media – Harold Greenberg, au financement de la prise d'option, du développement et de la production de longs métrages canadiens. Depuis sa création, il y a dix ans, le volet de langue anglaise de ce fonds a participé au développement de milliers de scénarios provenant d'auteurs canadiens de toutes origines ethniques et culturelles, et a ainsi largement contribué à l'atteinte du niveau de diversité qui caractérise le cinéma canadien d'aujourd'hui. Super Écran et The Movie Network supportent aussi financièrement des écoles de cinéma dont, entre autres, *l'Institut national de l'image et du son* (INIS) à Montréal et le *Canadian Film Center* à Toronto, qui contribuent à la formation de nouveaux cinéastes et dont les étudiants reflètent l'évolution de la composition ethno-démographique de la société canadienne de langue française et de langue anglaise.

Pour ce qui est de Moviepix, qui diffuse des films de répertoire et consacre une partie importante de sa programmation au contenu canadien, on peut dire qu'il profite indirectement des initiatives et efforts des chaînes du groupe qui se consacrent aux primeurs, puisque tôt ou tard la majorité des films canadiens qu'elles ont supportés se retrouveront à son antenne.

4.1.2 Services dont la programmation est orientée jeunesse/famille

Family et Vrak.tv s'adressent à des auditoires jeunesse/famille ou jeunesse. Compte tenu de cette clientèle cible, tous deux ont élaboré d'entrée de jeu des politiques de programmation qui

accordent une grande importance à promouvoir l'harmonie dans les relations interculturelles, interraciales et intergénérationnelles.

La *Politique globale en matière de programmation* de Vrak.tv, qui a été soumise au Conseil lors de son renouvellement, stipule qu'en matière d'émissions canadiennes produites spécifiquement pour ce service, une attention spéciale est accordée, dès l'étape du développement des projets :

« à ce que les filles et les garçons ne soient pas confinés dans des rôles stéréotypés, à ce que l'évolution ethno-démographique du Québec soit reflétée, à ce que les enfants de toutes statures, de toutes races et de toutes corpulences puissent être représentés ; enfin, à ce que le respect des différences et le goût de mieux comprendre et connaître l'autre soient inscrits dans les valeurs de l'émission. »

Tant le public que les milieux de l'éducation reconnaissent que la programmation globale de Vrak.tv est à la hauteur de ces exigences, puisque celle-ci s'est méritée, au fil des ans, de nombreux prix pour sa qualité éducative et la pertinence des valeurs véhiculées. Mentionnons pour mémoire que chacune de nos séries originales canadiennes comme *Radio-Enfer*, *Réal-IT*, *Réal-TV*, *Dans une galaxie près de chez-nous* et bientôt *Capitaine Crétin*, présentent au moins un personnage principal issu de communautés culturelles (haïtienne, hispanique, asiatique...)

De même, les *Politiques et pratiques en matière de programmation* de Family prévoient que :

« Family wishes to ensure its programming reflects realistically the participation of multicultural minorities in Canadian society. In this regard, we encourage programs to reflect a wide spectrum of Canadian life portraying people of various backgrounds and appearances actively pursuing a wide range of interests. »

Les *Politiques et pratiques* de Family prévoient également qu'aucune émission ne sera approuvée ou diffusée si elle contient :

« any abusive comment or abusive pictorial representation that, when taken in context, tends or is likely to expose, or discriminate against that when taken in context, and individual or a group or class of individuals to hatred or contempt on the basis of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability. »

Toutes les émissions et séries canadiennes de Family répondent de ces exigences, parmi lesquelles nous pouvons mentionner tout particulièrement : *Are You Afraid of the Dark ?*, *The Famous Jett Jackson*, *In a Heartbeat* et *Ripley's Believe It or Not*.

4.1.3 Autres services

Nos autres services spécialisés, tous de langue française, sont également attentifs à refléter l'évolution ethno-culturelle de la société québécoise, que ce soit à travers le choix des sujets abordés, des animateurs et présentateurs ou des personnes ressources.

Canal D

Depuis son entrée en ondes, Canal D consacre chaque semaine, en heures de grande écoute, une case horaire de deux heures intitulée *Filière D* qui présente une sélection des meilleurs documentaires de l'ONF et du secteur indépendant canadien. Plusieurs de ces documentaires abordent des sujets relatifs aux communautés culturelles et autochtones, dont *Les Hassidim du Canada : gardiens de la foi*, *Pakuashipu* qui donnent la parole aux Cris du Québec, *Quatre Femmes d'Égypte* de Tahani Rached, *Kanata* de la cinéaste amérindienne Alanis Obomsawin, et plusieurs autres : *Oumar 9-1-1*, *Show Girls*, *Briser la glace*, *Naomi Bronstein : un moment décisif*, *Miroru : Souvenirs d'un exil*, *Bonjour! Shalom!*, etc. Certaines des *Biographies* ont été consacrées à des personnalités appartenant à des minorités visibles qui ont marqué l'histoire du Québec : le musicien *Charlie Biddle*, *Max Gros-Louis* qui fut pendant de longues années le grand chef de la Nation huronne-Wendat, le joueur de baseball *Jackie Robinson*. Des séries documentaires canadiennes sont en préparation qui mettent en évidence des protagonistes asiatiques (*Bushido* et *Jongleurs de rêve*) et inuits (*L'Arctique*).

Historia

A Historia, la série emblématique de la chaîne *L'Histoire à la une* a consacré plusieurs chroniques à l'histoire de l'implantation de diverses communautés culturelles au Québec et au rôle actif qu'elles ont joué dans le devenir de cette société, notamment sur les Irlandais et la construction du canal Lachine, sur la situation des domestiques immigrantes, l'histoire de la rue Saint-Laurent en relation avec le peuplement de Montréal, l'histoire des communautés juive, écossaise et italienne. Plusieurs chroniques ont également été consacrées aux peuples autochtones : la médecine amérindienne, les mariages entre Blancs et Amérindiens, la cosmologie amérindienne, et une mini-série de six épisodes sur les *Grands chefs indiens* est en cours de production. A travers ses séries *Les Tournants de l'histoire*, *Les Artisans de notre histoire*, *Histoires de trains*, *Les trente journées qui ont marqué le Québec*, des émissions ont été consacrées à la création du Ministère de l'Immigration du Québec le 4 juin 1968 et à l'ouverture qui en a résulté en termes d'accueil de nouvelles communautés culturelles, à la Crise d'Oka, aux travailleurs chinois du rail, à des personnalités comme Evelyn O'Bomsawin et Marco Miccone, pour ne parler que des Canadiens.

A travers sa programmation internationale, Historia a aussi contribué à mieux faire comprendre notamment le monde musulman, l'histoire des Balkans, la situation au Moyen-Orient, les dictatures qui ont sévi en Asie, en Afrique, en Europe de l'Est ou en Amérique latine – qui ont souvent servi de moteurs à l'immigration vers le Canada – ainsi que l'histoire des leaders noirs (Mandela, Martin Luther King, Desmond Tutu, Malcom X, Lumumba, Mobutu...) ou arabes (Bourghuiba, Ben Barka, Atatürk, Hussein, Zaher Shah...).

Canal Vie

Canal Vie, qui rejoint un auditoire majoritairement féminin, manifeste le souci d'assurer une représentation ainsi que des témoignages de ressortissants de plusieurs groupes ethniques et culturels dans ces diverses émissions de type documentaires ou magazines, comme *Vivre à deux*, *Maigrir aujourd'hui*, *Quand passe la Cigogne* et *Jeux de société*. Cette dernière série a consacré une émission complète au phénomène de l'immigration au Canada et diffuse occasionnellement des reportages sur des communautés culturelles. L'émission *Sortie Gaie* a diffusé plusieurs topos sur la façon dont est vécue l'homosexualité chez des Québécois d'origines culturelles variées, notamment face au milieu et à la famille. Même dans le cadre de notre émission *Cuisinez avec Jean Soulard*, nous avons consacré une émission spéciale à la cuisine amérindienne, avec comme invité l'écrivain d'origine amérindienne Michel Noël et le chef T8aminik Rankin.²

Z

Z s'adresse davantage à une clientèle de jeunes adultes, majoritairement masculine. Cette chaîne explore des thèmes comme la science, la technologie et la science-fiction. La présence en ondes des communautés culturelles y est assurée notamment via la sélection des animateurs et présentateurs de nos séries canadiennes comme *La revanche des NerdZ*, animée par un Québécois d'origine arménienne (Patrick Masbourian), *Technicité* animé par un Québécois d'origine espagnole (Carlos Soldevila). Des présentateurs d'origine haïtienne contribuent régulièrement aux séries *Conquête du futur* (Marie-Anna Murat) et *Technotronique* (Philippe Fehmiu). Mentionnons que cela vaut également pour les intervenants de notre série documentaire *Vie sans frontière* qui a pu bénéficier de l'expertise et de la présence à l'écran, entre autres, du psychiatre Michel Mazziade, du chercheur en nutrition Ismaïl Fliss, de l'expert en médecine légale Vahé Sarafian, du chercheur en médecine de l'enfance, le docteur Lap-Chee Tsui, de l'endocrinologue Pavel Hamel et de l'auteure Elisabeth Vonarburg.

Séries+

Quant à Séries+, son cas est particulier, puisque 75% de sa programmation est non-canadienne et est composée de films de fiction et de séries dramatiques qui, par condition de licence, doivent être à au moins 80% d'origines autres qu'américaine. Ce service permet notamment d'offrir aux téléspectateurs néo-québécois issus de ces pays l'occasion d'avoir accès à des œuvres dramatiques en provenance de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Australie, d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande (comprenant une forte représentation de Maori), qui autrement seraient très peu présentes à la télévision canadienne de langue française. C'est une autre façon de témoigner de la diversité culturelle et répondre aux besoins des diverses communautés canadiennes.

Dans leur ensemble, les services de programmation de Astral Télé Réseaux et de Les Chaînes Télé Astral apportent déjà, à travers leur programmation, une contribution significative au reflet de la diversité de la société canadienne, car c'est un objectif qui est déjà inscrit dans les valeurs

² Le 8 est une lettre de l'alphabet algonquin.

de l'entreprise. Astral Media reconnaît volontiers qu'il y a toujours place à l'amélioration et c'est avec cet objectif en vue qu'a été élaboré le plan d'action décrit ci-après.

4.2 PLAN D'ACTION ET MESURES DE RÉTROACTION

Pour systématiser davantage sa démarche et ses initiatives visant à assurer un reflet juste, équilibré et cohérent de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne à travers la programmation de ses services de télévision spécialisée, payante et à la carte, Astral Media entend adopter et mettre en place les mesures suivantes.

4.2.1 Cinéma canadien

En ce qui a trait à la diffusion des longs métrages canadiens à l'antenne de ses services de télévision payante et à la carte qui présentent des films en primeur, Astral Media ne peut aller au-delà de ses engagements actuels, qui sont déjà à l'effet de diffuser *tous* les nouveaux longs métrages canadiens disponibles, exploités en salles dans le marché linguistique qu'elles desservent, et qui répondent aux *Normes et pratiques en matière de programmation de télévision payante et de télévision à la carte*.

Toutefois, pour contribuer à ce que le cinéma canadien lui-même présente un reflet le plus fidèle, juste et non stéréotypé de la diversité de la société canadienne, Astral Media entend mettre en place les initiatives suivantes :

- 1) Organiser une réunion annuelle avec les associations professionnelles canadiennes reconnues regroupant des producteurs de longs métrages afin de les sensibiliser aux objectifs d'Astral Media en matière de reflet de la diversité de la société canadienne et de mesurer ponctuellement les progrès réalisés en la matière.**
- 2) Instruire les vice-présidents programmation de Super Écran et The Movie Network de prendre en compte ces objectifs dans la sélection des longs métrages canadiens dans lesquels ces chaînes investissent directement en production, au-delà de l'acquisition de droits.**
- 3) Tout en respectant leur autonomie, communiquer aux administrateurs des volets, de langues anglaise et française, du Fonds Astral Media - Harold Greenberg qui se consacrent au financement de la prise d'option, du développement et de la production de longs métrages cinématographiques canadiens, le présent plan d'action et leur signifier l'importance que l'entreprise accorde à l'atteinte des objectifs qui y sont formulés.**
- 4) Tout en respectant leur autonomie, communiquer le présent plan d'action aux écoles de formation en cinéma qui bénéficient du support financier d'Astral Media et leur signifier l'importance que l'entreprise accorde à l'atteinte des objectifs qui y sont formulés.**

Astral Media supporte depuis plusieurs années les grands festivals internationaux de cinéma qui se déroulent à Montréal et Toronto. Au cours des dix-huit (18) prochains mois, Astral Media entend :

- 5) Explorer la possibilité d'apporter un support, sous une forme ou une autre, à certains festivals thématiques qui présentent un intérêt particulier pour les communautés culturelles et autochtones canadiennes, comme *Vues d'Afrique*, le festival *Présence autochtone*, *Reelworld* qui se consacre précisément à la diversité culturelle, *FantAsia*, le *Festival du cinéma juif de Montréal* ou le *Ciné-Franco de Toronto*.**

Enfin, Astral Media entend :

- 6) Analyser la possibilité de développer, idéalement en collaboration avec les organismes et fonds publics de financement, des instruments de mesure de l'évolution de la représentation de la diversité dans le cinéma canadien.**

L'amélioration de la diversité du cinéma canadien dans son ensemble est une responsabilité qui incombe collectivement à tous ceux qui contribuent à sa création, son financement et sa diffusion sur une multitude de fenêtres. Astral Media entend explorer au cours du prochain exercice financier (2002-03) avec ces différents partenaires, et plus particulièrement avec les organismes publics de financement comme Téléfilm Canada, la possibilité de développer des instruments de mesure de l'évolution de représentation de la diversité dans le cinéma canadien.

4.2.2 Autres types de programmation

Pour ce qui est des autres catégories d'émissions canadiennes présentées à l'antenne de nos chaînes de télévision spécialisée et payante, Astral Media entend :

- 1) Demander aux vice-présidents programmation de chacune des chaînes, d'intégrer à leur politique en matière de programmation, des dispositions similaires à celles qui existent actuellement dans les politiques de Family et de Vrak.tv en matière de reflet de la diversité raciale et culturelle de la société canadienne et de représentation juste et non stéréotypée, en les adaptant bien sûr à la nature de chacun des services.**

En termes d'échéancier, chaque service de programmation devra avoir élaboré une telle politique de programmation et l'avoir transmise au Conseil d'ici la fin de l'exercice financier 2002-2003. Ces politiques seront également communiquées à l'Association des producteurs de films du Québec et à l'Association canadienne de production de films et de télévision ainsi qu'à chaque producteur individuel avec lequel un service de Les Chaînes Télé Astral ou Astral Télé Réseaux entrera en relation contractuelle pour la fourniture d'émissions originales canadiennes à compter du 1^{er} septembre 2003.

- 2) Instruire les vice-présidents programmation des différents services de prendre en compte les objectifs d'Astral Media en matière de reflet de la diversité de la société canadienne dans la sélection des projets d'émissions originales canadiennes produites spécifiquement pour leurs services comme lors de l'acquisition d'émissions canadiennes de répertoire.**

En s'appuyant sur la nouvelle politique globale de programmation de chacun des services, les vice-présidents programmation seront invités à s'assurer que les différents projets d'émissions originales canadiennes destinés à l'antenne des différents services ainsi que les émissions canadiennes de répertoire acquises proposent, globalement et collectivement, un reflet juste et équilibré de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne que ces services ont pour mission de desservir. Ils seront invités à transmettre annuellement à la vice-présidente Affaires réglementaires et gouvernementales du Groupe de radiodiffusion Astral un rapport faisant état de ce reflet.

- 3) Instruire les vice-présidents programmation des différents services de prendre en compte les objectifs d'Astral Media en matière de reflet de la diversité de la société canadienne dans la sélection des émissions étrangères qui complètent la programmation canadienne de ces chaînes, de façon à ce que cette programmation étrangère contribue, autant que faire se peut, à répondre aux besoins des diverses communautés culturelles présentes en nombre significatif dans la société canadienne de langue française et de langue anglaise respectivement.**

Astral Media considère que la programmation étrangère de ses services peut aussi contribuer à reconnaître la diversité et à répondre aux besoins des diverses communautés raciales et culturelles qui composent la société canadienne, de langue française ou de langue anglaise, en étant elle-même diversifiée en termes d'origine nationale, en abordant des sujets d'intérêt particulier pour ces communautés ou en mettant en évidence des acteurs, personnalités, protagonistes et intervenants qui en sont issus.

- 4) Organiser une réunion annuelle avec les associations professionnelles canadiennes reconnues regroupant des producteurs de télévision afin de les sensibiliser aux objectifs d'Astral Media en matière de reflet de la diversité de la société canadienne et de mesurer ponctuellement les progrès réalisés en la matière.**

Cette réunion annuelle avec les associations professionnelles reconnues visera trois objectifs : a) informer les producteurs des objectifs d'Astral Media en matière de reflet juste et équilibré de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne ; b) identifier les obstacles que peuvent rencontrer les producteurs dans l'atteinte de ces objectifs et les moyens qui pourraient être mis en place pour y remédier ; c) évaluer annuellement les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs.

La première de ces réunions annuelles aura lieu au cours de l'exercice 2002-03, une fois le plan d'entreprise approuvé par le Conseil.

- 5) **Tout en respectant leur autonomie, communiquer le présent plan d'action aux administrateurs des volets, de langues anglaise et française, du Fonds Astral Media - Harold Greenberg qui se consacrent au financement de productions télévisuelles (documentaires, dramatiques jeunesse, émissions musicales, événements spéciaux...) et leur signifier l'importance que l'entreprise accorde à l'atteinte des objectifs qui y sont formulés.**

4.2.3 Recherche/rétroaction

Astral Media est reconnue pour la qualité et la profondeur de ses services de recherche, qui analysent constamment l'adéquation de la programmation que proposent ces services avec les attentes des auditoires cibles qu'ils desservent. A cet égard, Astral Media entend :

- 1) **Mettre en place des mécanismes qui assurent la représentation des communautés culturelles dans l'échantillonnage des sondages que commandent les différentes chaînes.**
- 2) **Inclure dans ces instruments de recherche, sur une base régulière, des questions qui permettent de mesurer la perception de l'adéquation du reflet de la diversité culturelle existante dans la société de référence qui est proposé à travers la programmation de chacune des chaînes.**

Ainsi, seront progressivement mis en place des instruments de rétroaction et de mesure de l'atteinte des objectifs, qui permettront à Astral Media d'ajuster la programmation de ses différents services pour assurer un reflet juste, équilibré, cohérent et non stéréotypé de la diversité de la société canadienne.

Astral Media entend également explorer les possibilités de collaboration avec des organismes tiers, comme Le Réseau Éducation-Médias / Media Awareness Network, qui se consacre à l'éducation aux médias et, notamment, à la sensibilisation à l'image des minorités ethniques et visibles, des autochtones et des femmes que projettent les médias. Nous espérons contribuer à travers cette collaboration à sensibiliser davantage les enseignants, les parents et les jeunes à ces questions, tout en obtenant une rétroaction de leur part sur la façon dont la programmation de nos services reflète la présence des communautés culturelles et autochtones.